

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
25/06/97

Origine :
DGR

MME ET MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Mmes et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

(pour attribution)

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour information)

Réf. :

DGR n° 66/97

Plan de classement :

4	40					
---	----	--	--	--	--	--

Objet :

BUDGETS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE.

PRESENTATION DES DOSSIERS D'INVESTISSEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS DE CAISSE
SOU MIS A LA COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA CNAMTS.

Pièces jointes :

0	3
---	---

Liens :

Com.circ DGR 158/92

Com.circ DGR 159/92

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

ASS/SOC F. BONNEMAISON

Téléphone :

01.42.79.31.03

@

Direction de la Gestion du Risque

MME et MM. les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

25/06/97

Origine :
DGR

MMES et MM. les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

(pour attribution)

MM. les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour information)

N/Réf. : DGR n° 66/97

Objet : PRESENTATION DES DOSSIERS D'INVESTISSEMENT DANS LES
ETABLISSEMENTS DE CAISSE.

Lors de sa réunion du 10 décembre 1996, la Commission de l'Action Sanitaire et Sociale de la CNAMTS a souhaité que les modalités de présentation des dossiers relatifs aux opérations d'investissement mobilier et immobilier réalisées dans les établissements de Caisses soient rendues plus homogènes et qu'à cette fin soit formalisée une maquette-type de présentation.

Deux schémas d'instruction des dossiers ont été retenus par cette Instance au cours de sa réunion du 25 mars 1997 :

** l'un pour les projets de restructuration ou d'adaptation lourde ;

** l'autre pour les projets portant sur des travaux d'aménagement de moindre envergure.

Le seuil des opérations soumises à la Commission de l'Action Sanitaire et Sociale de la CNAMTS étant porté à 1,5 MF, il est demandé aux Caisses de bien vouloir compléter la maquette correspondant à la nature du projet qu'elle souhaite réaliser, dès lors que les autorisations réglementaires requises auront été obtenues.

Il est précisé, par ailleurs qu'une disquette (sous word version 2.0 ou 6.0) des maquettes ci-jointes peut être mise à la disposition des Caisses qui en feront la demande auprès de la DGR - Service ASS

(Mme F. BONNEMAISON - Tél. : 01.42.79.31.03).

**Le Directeur de la Gestion du
Risque**

J.P PHELIPPEAU

DOSSIERS D'INVESTISSEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS DE CAISSE

PROJET DE RESTRUCTURATION OU D'ADAPTATION LOURDE

I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1 - SITUATION JURIDIQUE

- le gestionnaire

CRAM : CPAM :

FEDERATION :

Adresse :

- l'établissement

NOM

Adresse :

2 - RAPPEL HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE

- Origine de l'acquisition

Date :

- Evolutions essentielles (activités)

3 - AUTORISATIONS D'ACTIVITE (**)

DISCIPLINES	CAPACITE AUTORISEE	CAPACITE INSTALLEE
<p>ETABLISSEMENTS SANITAIRES</p> <p><i>ACTIVITE DE SOINS DE COURT SEJOUR</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecine - Chirurgie - Obstétrique <p><i>PSYCHIATRIE</i></p> <p><i>SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réadaptation Fonctionnelle - Soins de suite, convalescence <p>-MECSS</p> <p><i>LONG SEJOUR</i></p> <p>ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfance <ul style="list-style-type: none"> Annexe XXIV Annexe XXIV bis et ter - Adultes handicapés <ul style="list-style-type: none"> MAS CAT FDT - Personnes âgées - Réadaptation professionnelle 		

(**) distinguer pour le sanitaire l'hospitalisation complète et l'hospitalisation de jour, pour le médico-social l'internat, le semi-internat et l'externat

- Situation géographique de l'établissement par rapport aux autres établissements autorisés dans la discipline

(cartographie)

4 - L'ACTIVITE

a) - activité au cours des 3 derniers exercices

Jours d'ouverture : Jours réalisés : Durée moyenne Taux d'occupation :
du séjour :

SECTEURS D'ACTIVITE	NOMBRE DE LITS OU PLACES INSTALLES	NOMBRE D'ADMISSIONS			NOMBRE DE JOURNEES			TAUX D'OCCUPATION		
		N - 2	N - 1	N	N - 2	N - 1	N	N - 2	N - 1	N
TOTAL										

Commentaires sur ces évolutions

b) - la population accueillie

- Nombre d'entrées :

- Répartition par sexe Masculin % Féminin %

- Age des patients

Age moyen Amplitude - +

Tranches d'âge les plus représentatives

- de mois à ans %

- de ans à ans %

- %

- Origine géographique (en %)

Secteur sanitaire :
ou
Départementale : Régionale : Hors région :

c) - Pathologies traitées (répartition en %) ou nature des prestations proposées

- %
- %
- %
- %

5 - LES MOYENS DE L'ETABLISSEMENT

a) Les moyens budgétaires

- Régime juridique d'approbation
ARH PREFET : CNAMTS :

Dotation régionale : OQN :

- Statut PSPH : NON PSPH :

- Budgets approuvés (montants)

année N - 2 : année N - 1 : année N :

- Tarification journalière

- F - F - F

- Immobilisations

Valeurs brutes.....	F	Valeurs
nettes.....	F	
% restant à amortir.....	F	
Dotation aux amortissements.....	F	

b) Les effectifs - global :

- *personnel médical* médecins E.T.P. : autres : vacations H/mois

- *personnel soignant et non médical (équivalent temps plein)*

Infirmières DE : Aides-soignants : Masseurs Kinés. : Psychologues :

Educateurs spécialisés : Autres soignants (ergothérapeutes,
orthophonistes....) :
techniques :

- *personnel non soignant (ETP)*

Cadres administratifs : Assistants sociaux :
Emplois administratifs :
Emplois techniques :

c) Le plateau technique (descriptif)

6 - LE PROJET MEDICAL OU PROJET DE VIE

Décision du conseil d'administration du :
Avis du service médical du :

Objectifs médicaux essentiels

Pour le médico-social préciser les objectifs sociaux, éducatifs, pédagogiques

7 - LE PROJET D'ETABLISSEMENT

- décision du Conseil d'Administration du :

Avis de l'ARH pour les établissements sanitaires
Avis de la DDASS pour les établissements médico-sociaux :

- décision de la tutelle avec observations :

- évolution envisagée

liens avec l'environnement

. caractéristiques du contexte local

. études des besoins au regard du SROSS ou du schéma départemental :

écarts par rapport aux indices de besoins théoriques compte tenu de l'équipement existant
et de l'occupation réelle de l'équipement existant

- SROSS

Secteurs sanitaires	Besoins théoriques lits et places	Capacités autorisées	Ecart	
			+	-
Médecine Chirurgie Obstétrique Psychiatrie Soins de suite et réadaptation				

- Schéma départemental

mise en oeuvre du projet d'établissement et liens avec le dossier technique présenté

II - PROGRAMME DES TRAVAUX

a) Nature des travaux

- descriptif des travaux et surfaces concernées (à détailler)

. construction, extension.....

. réhabilitation ou aménagements.....

- plan de situation de l'établissement et des différents espaces (voir annexe)

- évolution des surfaces (plan sommaire) de l'établissement et des différents espaces

b) délais prévisionnels de réalisation

date probable de début des travaux : date de fin de chantier :

c) coût prévisionnel

- décomposition du montant des travaux

. construction ou extension (corps d'état concernés)

. réhabilitation ou aménagements (corps d'état concernés)

Honoraires de maîtrise d'oeuvre
Bureau de contrôle
Coordonnateur S.P.S.
Assurance dommage
Frais annexes (sondages, frais de dossier.....)

COUT TOTAL

- équipement

d) Etude des surcoûts

- amortissements	F %	du budget annuel	de
l'établissement			
- autres dépenses de fonct.	F %	du budget annuel	de l'établissement
- prise en charge de ces surcoûts			

e) Incidence sur les effectifs

	Effectifs actuels	Effectifs futurs	Ratio/nombre de lits
PERSONNEL			
↳ médical			
↳ soignant et non médical			
- infirmières DE			
- aides soignants			
- masseurs-kinés			
- psychologues			
- éducateurs spécialisés			
- éducateurs techniques			
- ergothérapeutes			
-autres			
↳ non soignant			
- cadres administratifs			
- assistants sociaux			
- emplois administratifs			
- personnel technique			
TOTAL			

f) Impact de l'opération projetée sur l'emploi au niveau départemental

III - AVIS

DATE

Avis techniques

- avis du Service des Affaires Immobilières

- avis de la COI (coût supérieur à 30 MF)

- avis de la CCMOSS sur la procédure de désignation du maître d'oeuvre (en fonction du seuil de rémunération)

- avis médical

- avis réglementaires
 - CROSS

 - DRASS ou Ministère (art. R 262-7)

 - Service de sécurité

 - Service d'hygiène

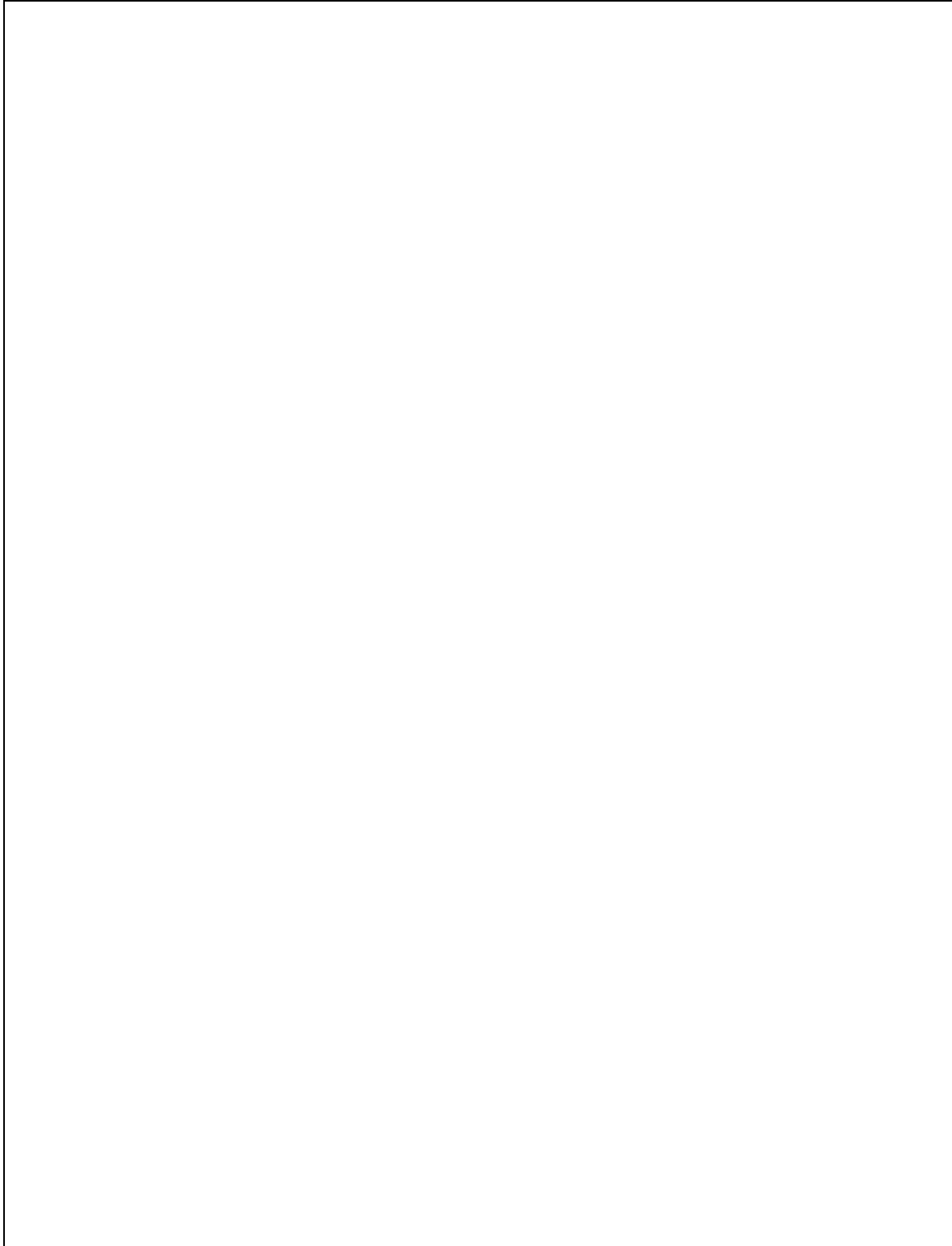
 - Autres

ANNEXE

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

Implantation

Matrice cadastrale du terrain ou croquis faisant ressortir les différentes implantations des bâtiments sur le terrain (numéroter par lettre A, B, C, D etc..... chaque bâtiment)



Nombre de bâtiments sur le site :

3 - AUTORISATIONS D'ACTIVITE (**)

DISCIPLINES	CAPACITE AUTORISEE	CAPACITE INSTALLEE
<p>ETABLISSEMENTS SANITAIRES</p> <p><i>ACTIVITE DE SOINS DE COURT SEJOUR</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecine - Chirurgie - Obstétrique <p><i>PSYCHIATRIE</i></p> <p><i>SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réadaptation Fonctionnelle - Soins de suite, convalescence -MECSS <p><i>LONG SEJOUR</i></p> <p>ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfance <ul style="list-style-type: none"> Annexe XXIV Annexe XXIV bis et ter - Adultes handicapés <ul style="list-style-type: none"> MAS CAT FDT - Personnes âgées - Réadaptation professionnelle 		

(**) distinguer pour le sanitaire l'hospitalisation complète et l'hospitalisation de jour, pour le médico-social l'internat, le semi-internat et l'externat

- Situation géographique de l'établissement par rapport aux autres établissements autorisés dans la discipline (cartographie)

4 - L'ACTIVITE

a) - activité au cours des 3 derniers exercices

Jours d'ouverture : Jours réalisés : Durée moyenne Taux d'occupation :
du séjour :

SECTEURS D'ACTIVITE	NOMBRE DE LITS OU PLACES INSTALLES	NOMBRE D'ADMISSIONS			NOMBRE DE JOURNEES			TAUX D'OCCUPATION		
		N - 2	N - 1	N	N - 2	N - 1	N	N - 2	N - 1	N
TOTAL										

Commentaires sur ces évolutions :

b) - Pathologies traitées (répartition en %) ou nature des prestations proposées

- %
- %
- %
- %

5 - LES MOYENS DE L'ETABLISSEMENT

a) Les moyens budgétaires

- Régime juridique d'approbation

ARH - Dotation régionale : **PREFET : CNAMTS :**

- OQN :

- Statut PSPH : NON PSPH :

- Budgets approuvés (montants)

année N - 2 : année N - 1 : année N :

- Tarification journalière

-
-
-

- Immobilisations

Valeurs brutes.....	F
Valeurs nettes.....	F
% restant à amortir.....	F
Dotation aux amortissements.....	F

6 - LE PROJET MEDICAL OU PROJET DE VIE

Décision du conseil d'administration du :

Avis du service médical du :

Objectifs médicaux essentiels

Pour le médico-social préciser les objectifs sociaux, éducatifs, pédagogiques

7 - LE PROJET D'ETABLISSEMENT

- décision du Conseil d'Administration du :
- Avis de l'ARH pour les établissements sanitaires :
- Avis de la DDASS pour les établissements médico-sociaux :

- décision de la tutelle avec observations :

- études des besoins au regard du SROSS ou du schéma départemental :
écarts par rapport aux indices de besoins théoriques compte tenu de l'équipement existant
et de l'occupation réelle de l'équipement existant

- SROSS

Secteurs sanitaires	Besoins théoriques lits et places	Capacités autorisées	Ecart	
			+	-
Médecine Chirurgie Obstétrique Psychiatrie Soins de suite et réadaptation				

- Schéma départemental

II - PROGRAMME DES TRAVAUX

a) Nature des travaux

- descriptif des travaux et surfaces concernées (à détailler)

. construction, extension.....

. réhabilitation ou aménagements.....

- plan de situation de l'établissement et des différents espaces (voir annexe)

-évolution des surfaces (plan sommaire) de l'établissement et des différents espaces (le cas échéant)

b) délais prévisionnels de réalisation

date probable de début des travaux :

date de fin de chantier :

c) coût prévisionnel

- décomposition du montant des travaux (corps d'état concernés)

Honoraires (le cas échéant)

Bureau de contrôle

Coordonnateur S.P.S.

Assurance dommage

Frais annexes

COUT TOTAL

- équipement

d) Etude des surcoûts

- amortissements F % budget annuel de l'établissement
- autres dépenses de fonct. F % budget annuel de l'établissement
- prise en charge de ces surcoûts

e) Impact de l'opération projetée sur l'emploi au niveau départemental

